

Image not found or type unknown



Utilisation d'un Vehicule de société

Par **hblanc**, le **25/04/2016 à 16:57**

BONJOUR marque de politesse [smile4]
utilisation d'un véhicule de société sans autorisation en dehors des heures de travail , à des fins personnel ,et en ayant un accrochage avec un tiers .
quelle est la sanction encourue ?
MERCI [smile4]

Par **morobar**, le **25/04/2016 à 17:35**

Bonjour,
Le licenciement sec pour fautes graves.
Comment avez-vous eu les clefs ?